



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 13 décembre 2023

Délibération n° 2023-203

L'an deux mille vingt-trois le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/12/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice.

Absents excusés : MM. SEGUINOT Stéphanie ayant donné pouvoir à Mme DIERS de LABARRE – DARMON Alexandre ayant donné pouvoir à M. BESSIERE Jean-Pierre - PASLIN Audrey ayant donné pouvoir à Mm PROST Gwennaëlle - LAVERGNE Cécile ayant donné pouvoir à M. BERNARD-BARTHE Pierre - VENANT Frédéric

Secrétaire de séance : Mme DIERS de LABARRE Nathalie.

Finances Locales – Documents budgétaires

Décision modificative

Madame le Maire sollicite l'assemblée délibérante afin de procéder à l'ajustement du chapitre 014 – Atténuation de charges et plus précisément de prévoir des crédits à l'article 739211 Attributions de compensation en dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 11 voix POUR :

- De prévoir une décision modificative en ce sens et détaillée ci-après :

Dépenses de fonctionnement	
Article(Chap) - Opération	Montant
615221 (011) : Bâtiments publics	-6 370,00
6162 (011) : Assurance obligatoire dommage-construction	-10 100,00
739211 (014) : Attributions de compensation	16 470,00
Total dépenses :	0,00

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

15 DEC. 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20231213-2023-203
Reçu le 14 DEC. 2023

